

**République Démocratique du Congo**  
**Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile**  
**pour la Gouvernance des Ressources Naturelles**

Lubumbashi, le 16 Février 2021

**Lettre des organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans le secteur  
des ressources naturelles adressée à son Excellence Monsieur le Président  
de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat**

Concerne : **Votre implication personnelle dans  
le dossier de détournement des Fonds  
du FOMIN par le Gouvernement  
ILUNKAMBA**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE SERVICE COURRIER	
Reçu le :	17 FEV 2021
N° :	Par :

Excellence Monsieur le Président

Les Organisation de la Société Civile (OSC) intervenant dans le secteur des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, portent à votre connaissance leur totale désapprobation de l'utilisation par le Gouvernement ILUNKAMBA, des sommes importantes du FOMIN à des fins qui ne rentrent pas dans la mission de ce Fonds dédié aux générations futures<sup>1</sup>. Ainsi, elles vous invitent à saisir de toute urgence la Cour des Comptes pour que des enquêtes soient ouvertes sur ce dossier afin de déterminer la marge des fonds déjà versés par les entreprises, identifier toutes les dépenses effectuées avec les 25 millions de dollars et établir les responsabilités des membres du gouvernement ILUNKAMBA.

En effet, suivant l'article publié le 23 janvier 2021 par le journal en ligne DESK ECO<sup>2</sup>, il est reporté l'utilisation par le gouvernement ILUNKAMBA d'une somme de 50,0 milliards de CDF (environ 25 millions USD) du FOMIN pour combler les dépenses publiques de décembre 2020.<sup>3</sup> Cette opération déplorable est en marge des articles 8 bis et 242<sup>4</sup> du Code minier révisé qui prévoient que 10% de la quotité de la redevance minière soient réservés au bénéfice des générations futures. L'opération viole aussi le décret de 2019 régissant le fonctionnement du FOMIN,<sup>5</sup> qui définit

<sup>1</sup> Lire le Décret N°19/17 du 25 novembre 2019 portant statut, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds minier pour les générations futures (FOMIN).

<sup>2</sup> <https://deskeco.com/>

<sup>3</sup> Lire sur <https://deskeco.com/2021/01/23/rdc-le-gouvernement-ilunkamba-soutire-25-millions-usd-du-fonds-minier-pour-les>

<sup>4</sup> Lire in fine l'article de 242 de la Loi n°18/001 modifiant et complétant la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier.

<sup>5</sup> Lire in fine l'article 2 du Décret N°19/17 du 25 novembre 2019 portant statut, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds minier pour les générations futures (FOMIN).





une liste de huit objectifs pour lesquels les fonds peuvent être utilisés et qui visent à pérenniser les retombées du secteur minier pour que les générations futures en bénéficient. Le comportement du gouvernement présage ainsi une gestion non orthodoxe du fonds et subséquemment un détournement de la vision et de la mission même de FOMIN.

Pour votre gouverne, dans la note d'analyse sur le FOMIN publiée en novembre 2020<sup>6</sup>, l'ONG AFREWATCH (membre de la Coordination) s'inquiétait déjà de l'absence « des règles budgétaires » qui conduirait le gouvernement à se servir du fonds à des fins autres que celles du FOMIN, notamment, couvrir des charges publiques, financer des élections ou des campagnes politiques<sup>7</sup>, etc.

Aussi, lors de l'atelier ITIE-RDC organisé du 04 au 05 Février 2021 à Lubumbashi sur l'amélioration du Plan de Travail Triennal de l'ITIE-RDC (2021-2023), les ONG membres de la Coordination ont exigé l'organisation en toute urgence d'un atelier de toutes les parties prenantes dans le cadre de l'ITIE pour réexaminer les objectifs du FOMIN et sa stratégie d'intervention conformément à l'esprit des travaux tripartites d'élaboration des amendements au Code Minier de 2002 et aux dispositions des articles 8 bis et 242 du Code minier révisé. Et ce dans le but d'éviter que le FOMIN ne soit un deuxième FPI (Fonds de Promotion de l'Industrie) dont les ressources sont généralement partagées entre les membres de l'élite politique<sup>8</sup> sans impact réel sur la promotion des petites et moyennes entreprises congolaises.

Excellence Monsieur le Président, vu la gravité de la situation et la nécessité d'intervenir de toute urgence pour éviter que pareil acte de détournement présumé ne se reproduise dans l'avenir, les OSC signataires de la présente vous recommandent de :

- Saisir la Cour des comptes sur cette affaire afin qu'elle enquête sérieusement sur ce dossier et établisse les responsabilités.
- Organiser des consultations avec toutes les parties prenantes y compris la société civile pour clarifier les objectifs du FOMIN, sa stratégie d'intervention ainsi que son Manuel des procédures financières et opérationnelles ;
- Définir des mécanismes et politiques de gestion transparente et de divulgation des informations relatives au fonds.

<sup>6</sup> <https://afrewatch.org/note-danalyse-du-fonds-pour-les-generations-futures-de-la-rdc-forces-et-faiblesses-du-decret-n17-19-du-25-novembre-2019/>

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> Voir Rapport d'enquête de l'Assemblée Nationale de 2015 sur le FPI.

<https://www.radiookapi.net/2015/12/28/actualite/economie/rdc-140-millions-usd-du-fpi-detenus-par-ses-debiteurs>



17.	Organisation Congolaise des Ecologistes et amis de la Nature (OCEAN)	M. Kass MUTEBA	Kinshasa
18.	Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OEARSE)	M. Freddy KASONGO	Lubumbashi
19.	Oil and Mines Governance Center (OMGC)	M. Emile LONGA	Lubumbashi
20.	Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le Secteur Minier (POM)	M. Jean Marie Kabanga	Lubumbashi
21.	Protection des Ecorégions de Miombo au Congo (PREMICONGO)	M. Christian BWENDA	Lubumbashi
22.	Resource Matters (RM)	M. Jean-Pierre OKENDA	Kinshasa
23.	Southern Africa Resource Watch (SARW)	M. Georges BOKONDU	Kinshasa

Pour la Coordination

Maître Georges Bokonde :  
Tél : +243817070127,  
Mail : [GeorgesM@sarwatch.org](mailto:GeorgesM@sarwatch.org)

Emmanuel Umpula :  
Tél : +243818577577,  
Mail : [emmanuelumpula@afrewatch.org](mailto:emmanuelumpula@afrewatch.org)

